



## CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SURETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

WINDHOEK, NAMIBIE, 4-8 avril 2016

---

### PROJET EUROPEEN POUR LA SURETE DE L'AVIATION CIVILE EN AFRIQUE ET DANS LA PENINSULE ARABIQUE - PROJET CASE

*(Note présentée par la Commission Européenne pour le compte de l'Union Européenne (en qualité d'Observateur) avec l'appui des Membres et Observateurs du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'Union Européenne et de la Conférence européenne de l'aviation civile)*

#### SOMMAIRE

La présente note de travail décrit le projet CASE, qui a officiellement été lancé le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Ce projet qui s'étale sur quatre ans (2015-2019) consiste en activités de renforcement des capacités qui seront organisées au bénéfice des Etats partenaires en Afrique et dans la Péninsule Arabique. Le Projet est financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par la Conférence Européenne de l'Aviation Civile (CEAC).

**SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION:** La réunion est invitée à prendre note du lancement du Projet CASE et à encourager tous les Etats Membres de l'OACI qui sont éventuellement impliqués, soit comme Etats partenaires, soit comme Etats contributeurs, à participer activement au Projet.

**RÉFÉRENCE(S):** Session : Thème 2.1 portant sur la sûreté de l'aviation et les défis liés à la Facilitation en Afrique: Commission Européenne/Perspectives de la Conférence Européenne sur l'Aviation Civile

#### 1. INTRODUCTION

1.1 L'Europe est engagée à appuyer la mise en œuvre mondiale des Normes et Pratiques Recommandées (SARP) de l'Annexe 17 de l'OACI relatives à la sûreté en vue de protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.

1.2 A travers leurs activités passées et présentes en matière de renforcement des capacités, l'Union Européenne (UE) et la Conférence Européenne de l'Aviation Civile (CEAC) ont démontré

leur volonté de s'engager auprès des Etats dans diverses régions où le travail en partenariat peut permettre de parvenir à la conformité avec les normes internationales sur la sûreté de l'aviation et ; par conséquent offrir un système de transport aérien mondial sûr pour l'industrie et pour les voyageurs. Cette approche est en droite ligne de la campagne de l'OACI « aucun pays laissé de côté » initiée par le Dr Aliu, Président du Conseil de l'OACI (« *Le but ultime de ce travail est de s'assurer que la mise en œuvre des SARP est mieux harmonisée au plan international de sorte que tous les pays aient accès aux importants avantages socio-économiques d'un transport aérien sûr et fiable.* »).

1.3 La présente note décrit l'initiative de renforcement des capacités la plus récente, le *Projet Sûreté de l'Aviation civile en Afrique et dans la Péninsule Arabique (CASE)*, dans lequel l'UE et la CEAC travaillent conjointement: le projet, d'une durée de quatre ans (2015-2019), est financé par l'UE et mis en œuvre par la CEAC.

## 2. OBJECTIFS DU PROJET

2.1 L'objectif général du projet CASE est de contrecarrer la menace terroriste dirigée contre l'aviation civile en améliorant le niveau de sûreté de l'aviation dans les Etats partenaires par le biais d'activités de renforcement des capacités. Les objectifs spécifiques sont:

- Promouvoir une culture de la sûreté dans les Etats partenaires;
- Travailler en collaboration avec les Etats partenaires à examiner et adapter leur lois et règlements nationaux en matière d'aviation civile, en particulier dans le domaine de la sûreté des marchandises;
- Promouvoir le contrôle qualité de la sûreté de l'aviation dans ces pays; et
- Renforcer la capacité des Etats partenaires à se conformer aux Normes et Pratiques recommandées de l' Annexe 17 de l'OACI.

## 3. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

3.1 Les Etats partenaires, sur le continent africain et dans la Péninsule Arabique, seront choisis sur la base de: leur engagement politique et opérationnel dans le domaine de la sûreté de l'aviation, leurs réalisations antérieures en tant qu'Etats partenaires dans la conduite d'activités de renforcement des capacités, les activités de renforcement des capacités actuelles ou futures offertes par d'autres institutions telles que l'OACI et d'autres États (pour éviter les doublons), le volume du transport aérien international et le niveau de la menace auquel fait face l'aviation civile dans ces États. La stabilité politique dans ces Etats partenaires, les exigences sur le plan sanitaire et sécuritaire pour les experts chargés de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités seront également pris en compte lors de cette sélection.

3.2 Un large éventail d'activités de renforcement des capacités sera offert dans le cadre de ce projet fondé à la fois sur l'expertise de la CEAC (ex: les évaluations des vulnérabilités ou des ateliers) et sur celle des pays dans des domaines précis (ex : MANPADS). Certaines activités profiteront à plusieurs pays en même temps, notamment les ateliers régionaux ou les sessions sous-régionales de formation ouvertes aux participants de différents pays. D'autres actions seront ciblées afin de répondre aux besoins spécifiques d'un pays donné..

### Ateliers régionaux ou sous-régionaux

Des ateliers seront organisés avec pour objectifs d'améliorer les connaissances, l'expertise et le partage d'expériences. Cinq thèmes ont déjà été identifiés:

- Sûreté du fret et de la poste;
- Equipements et technologie de sûreté;
- Culture de la sûreté;
- Certification des agents d'inspection/filtrage (passagers, bagages et fret); et

- Menaces contre l'aviation civile, notamment les MANPADS et autres menaces non-métalliques.

Chaque atelier, prévu pour 30 participants en moyenne, sera organisé au moins une fois par an dans les régions.

**Activités de mentorat.** Trois priorités ont déjà été identifiées pour les activités de mentorat. Elles consisteront à partager sur place les meilleures pratiques et outils existants au niveau d'un Etat partenaire déterminé:

- Evaluation des menaces des MANPADS et mesures d'atténuation;
- Mise en place et évaluation de la culture de la sûreté; et
- Amélioration de l'utilisation de la technologie disponible.

Chaque activité de mentorat sera offerte sur une base annuelle à deux Etats partenaires. Les activités d'évaluation des menaces des MANPADS et des mesures d'atténuation se feront en plusieurs phases et pourraient donc être mises en œuvre sur plusieurs années.

**Examen et adaptation des lois et règlements nationaux.** Cette activité vise à garantir que la législation, les règlements et programmes existants (Programmes Nationaux de sûreté de l'aviation) sont conformes aux normes et meilleures pratiques internationales et régionales, en particulier dans les domaines de:

- Règlements sur la sûreté des marchandises et les procédures de mise en œuvre; et
- La certification des agents d'inspection /filtrage (surtout des marchandises mais également des passagers et des bagages).

Ces activités seront organisées pour plusieurs Etats partenaires après leur participation à l'atelier sur la sûreté du fret et de la poste.

**Formation visant le développement du contrôle qualité de la sûreté de l'aviation.** Cette activité met l'accent sur le facteur humain et vise à relever avec succès tous les défis actuels auxquels font face les États afin de créer, mettre en œuvre et maintenir des systèmes robustes de supervision de la conformité, à savoir :

- Le développement de capacités nationales d'audit par le biais de la formation (notamment les activités pratiques) et la certification des auditeurs nationaux;
- Le développement des activités nationales de contrôle de la qualité par le biais d'un coaching sur le terrain ; et
- Le développement d'essais secrets.

**Evaluation et gestion des risques.** Au-delà de l'adaptation des règlements nationaux et de l'élaboration de systèmes de supervision de la conformité visant à assurer la mise en œuvre convenable de ces règlements, cette activité vise également à renforcer les capacités nationales des Etats partenaires en matière d'évaluation et de gestion des risques par l'organisation d'ateliers et d'activités de terrain, notamment:

- Des ateliers sur la gestion des risques;
- Des ateliers sur l'évaluation des vulnérabilités;
- La sûreté côté ville, par l'organisation d'évaluations conjointes des vulnérabilités; et
- La sûreté du fret par la tenue d'audits conjoints de la sûreté du fret.

Il est prévu que chacun des deux ateliers soient offerts au moins une fois par an; et que deux pays par an soient évalués et audités.

3.3. Suite au processus de sélection, et afin de mener les activités de renforcement des capacités pour répondre aux besoins spécifiques des Etats membres, il a été noté que les actions précédemment mentionnées ne seront pas toutes menées dans chaque Etat membre éligible ni même dans chaque État sélectionné.

#### **4. GESTION DU PROJET**

4.1 Le Projet est géré, au sein du Secrétariat de la CEAC, par une équipe spéciale du Projet, qui a été mise en place pour organiser et mener toutes les activités prévues par le Projet. Les activités de renforcement des capacités seront réalisées sur place par un collège d'experts nommés par les Etats membres de la CEAC (plus le Conseil International des Aéroports (ACI) et l'Association du Transport Aérien International (IATA). Durant de la mise en œuvre du Projet, on s'attend à ce que des experts régionaux soient identifiés et invités à se joindre au collège d'experts.

4.2 Un Groupe de Pilotage (GP) joue le rôle de « Conseil Consultatif ». Il est constitué de représentants des Etats membres de l'UE, de représentants d'organisations internationales (OACI, Commission Africaine de l'Aviation Civile, Commission Arabe de l'Aviation Civile, autres organisations régionales), des représentants des Etats partenaires et des représentants de l'IATA et de l'ACI. Le Groupe de Pilotage assure également la coordination avec d'autres entités qui mènent des activités de renforcement des capacités et autres initiatives dans les régions, en particulier l'initiative AFI SECFAL de l'OACI.

#### **5. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

5.1. La réunion est invitée à prendre note du lancement du Projet CASE et à encourager tous les Etats Membres de l'OACI qui sont éventuellement impliqués, soit comme Etats partenaires soit comme Etats contributeurs, à participer activement au Projet.

— FIN —